

# Exploitants agricoles : les modalités d'accès à Telepac sont simplifiées



© 2025 Les Echos Publishing

La procédure pour se connecter à [Telepac](#) est simplifiée. En effet, à compter de la prochaine campagne (2026), les exploitants agricoles qui ont déjà un compte pourront se connecter simplement avec leur numéro Pacage (identifiant) et leur mot de passe, sans avoir besoin d'un code Telepac.

Le code Telepac ne sera donc pas envoyé en cette fin d'année, comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

## Perte du mot de passe

Mais attention, il convient néanmoins de conserver le code Telepac que vous avez reçu l'an dernier. En effet, ce code, qui reste valable sans date de péremption, vous sera utile en cas de perte de votre mot de passe. Dans ce cas, vous pourrez redemander un mot de passe en cliquant sur « Créer un compte ou mot de passe perdu » sur la page d'accueil du site. Parmi les informations à renseigner (numéro de Pacage, code Insee du siège de l'exploitation, numéro Siret de l'exploitation...), le code Telepac vous sera alors demandé.

# Perte du code Telepac

Si vous avez perdu le fameux code Telepac, vous pouvez en demander un nouveau en cliquant sur le lien « Code telepac perdu ? » situé en bas de l'écran qui s'ouvre après avoir cliqué sur « Créer un compte ou mot de passe perdu » de la page d'accueil du site. Votre numéro de Pacage vous sera demandé. Un nouveau code Telepac vous sera alors envoyé par courrier postal.

Vous pouvez également contacter la Direction départementale des territoires (DDT) dont vous relevez.

© 2025 Les Echos Publishing